

COMMUNIQUÉ  
8 avril 2021

**L'AD-PA APPELLE À ÉTENDRE  
LES AUGMENTATIONS SALARIALES DU DOMICILE**

L'AD-PA a salué l'engagement de la Ministre B. BOURGUIGNON à augmenter jusqu'à 15 % les salaires des salarié(e)s des services à domicile associatifs par voie d'agrément du fameux avenant 43.

L'AD-PA est aujourd'hui extrêmement attentive quant à son application et notamment à ce que l'État et les Départements s'accordent sur le cofinancement, afin que les directeurs soient en mesure d'accorder ces augmentations au 1<sup>er</sup> octobre. Elle souhaite également s'assurer que les revalorisations en début de carrière soient à la hauteur du Ségur de la Santé.

Par ailleurs, dans un souci d'équité et de reconnaissance professionnelles, l'AD-PA appelle à accorder des mesures de revalorisations salariales du même ordre aux salariés de l'aide à domicile exerçant dans des services de statut différent (public hospitalier, public territorial ou commercial).

Plus globalement, l'AD-PA se tient prête à discuter des modalités de mise en œuvre de ces alignements salariaux entre les établissements (bénéficiaires du Ségur), les services à domicile associatifs (bénéficiaires des revalorisations en octobre) et les oubliés tels que les services à domicile commerciaux et publics ou encore les résidences autonomie.

Ces alignements de salaires représentent un prérequis à la création d'une véritable filière de l'aide à l'autonomie créatrice d'emplois et de perspectives de carrières épanouissantes.

Pour tout contact  
Pascal CHAMPVERT  
Romain GIZOLME  
Tel : 06 37 43 34 12

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :



@AssociationADPA



<https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées